

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 31 janvier, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 25 janvier 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 25 janvier 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER et Hervé PONDEMER.

**Ont donné pouvoir :**

Anne ROELANDT à Valérie DESQUESNE  
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT  
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20220131-22\_04191-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2022  
Date de réception préfecture : 09/02/2022

**Absents excusés :**

Patrice MECHE, Angélique MOUROCCQ, Flavien DELÈTRE

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-1
- en exercice : 29	- pour : 26	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 23	- contre : 0	
- votants : 26	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL-2022/008 – Déclassement de la parcelle CI n° 154**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,  
Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

La Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée CI n°154, d'une superficie de 83 m<sup>2</sup>, située au Champ de foire - rue St Gilles. Sur cette parcelle constitutive du domaine public, sont installées d'anciennes toilettes publiques qui ne font plus l'objet ni d'entretien ni d'utilisation depuis plusieurs années.

Pour permettre à la Ville de disposer de ce bien, en vue d'une cession ultérieure à Monsieur LEPETIT, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle CI n°154, entretenue par la Ville,
- **PRONONCE** son déclassement du domaine public communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ce point et à signer tous documents nécessaires.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 31 janvier 2022

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

